

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LAGARDERE SCA

Société en commandite par actions au capital de 818.213.044,60 €
Siège social : 4 rue de Presbourg à Paris 16ème (75)
320 366 446 R.C.S. Paris
Siret : 320 366 446 00013

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société LAGARDERE SCA sont convoqués par la Gérance de la Société, en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire, pour le mardi 29 avril 2008 à 10 heures, au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot à Paris 17è (75), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance (rapport de gestion sur la marche des affaires sociales et du Groupe et sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007).
- Rapport spécial de la gérance sur les rachats d'actions de la Société.
- Rapport spécial de la gérance sur les options de souscription et d'achat d'actions.
- Rapport spécial de la gérance sur les attributions gratuites d'actions.
- Rapport du conseil de surveillance.
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission de vérification et de contrôle et sur les comptes sociaux, sur les comptes consolidés, et sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les attributions gratuites d'actions.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'autorisation de réduction de capital.
- Rapport du Président du conseil de surveillance sur l'organisation du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne.
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'évaluation du patrimoine transmis par la société MP 55, filiale à 100 % de LAGARDERE SCA, à l'occasion de son absorption par voie de fusion simplifiée.

Décisions de la compétence de l'assemblée statuant à titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Affectation du résultat ; distribution des dividendes.
- Approbation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce.
- Autorisation à donner à la gérance d'opérer sur les actions de la société.
- Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Pierre LESCURE.
- Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Didier PINEAU-VALENCIENNE.
- Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de la société GROUPAMA.
- Nomination de Monsieur Javier MONZÓN en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Félix G. ROHATYN.
- Nomination de Monsieur François DAVID en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance.
- Nomination de Madame Martine CHÊNE en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance.
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société MAZARS & GUERARD et nomination de Monsieur Patrick de CAMBOURG en qualité de suppléant.

Décisions de la compétence de l'assemblée statuant à titre extraordinaire

- Modification des conditions relatives à l'attribution par la gérance d'actions gratuites de la société aux salariés et dirigeants du Groupe.
- Approbation du projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société MP 55, filiale à 100 % de la société LAGARDERE SCA
- Autorisation à donner à la gérance de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions LAGARDERE SCA à transmettre par la société MP 55 dans le cadre de son absorption par voie de fusion simplifiée.
- Pouvoirs pour les formalités.

Pour prendre part à cette assemblée, les titulaires d'actions doivent être inscrits dans les comptes nominatifs de la Société trois jours ouvrés avant la date de la réunion, soit le jeudi 24 avril 2008 à zéro heure.

Une carte d'admission leur sera délivrée à cet effet sur simple demande formulée par courrier à :

ARLIS
Service Titres LAGARDERE SCA
6, rue Laurent Pichat
75216 PARIS CEDEX 16

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules de représentation suivantes :

- . voter par correspondance,
- . se faire représenter par leur conjoint ou par un autre actionnaire,
- . adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'Assemblée,

en utilisant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration adressé à tous les actionnaires, toutes les actions de la Société étant nominatives.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent au siège social ou au service titres de la Société, dont l'adresse est indiquée ci-dessus, 3 jours au moins avant le jour de la réunion.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social ou auprès du service titres de la Société LAGARDERE SCA à l'adresse ci-dessus indiquée.

L'avis prévu par l'article R.225-73 du code de commerce a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* n° 34 du 19 mars 2008.

La Gérance

0803548